

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse
Communiqué de presse sur Djibouti

Embargo : mercredi 6 novembre 1991 à 00 h 01 GMT

Index AI : AFR 23/12/91

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat
international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

DJIBOUTI

Des centaines de personnes torturées à la suite d'une vague d'arrestations

Amnesty International a déclaré aujourd'hui (mercredi 6 novembre 1991) que quelque 300 personnes, appréhendées lors des arrestations massives opérées à Djibouti au cours de l'année écoulée, avaient été torturées par les forces de sécurité. Les victimes avaient notamment été suspendues pieds et poings liés à une barre fixe, rouées de coups, brûlées avec des cigarettes ou torturées à l'électricité.

Dans son premier rapport important sur ce pays, l'organisation mondiale de défense des droits de l'homme fournit également des détails sur l'emprisonnement d'opposants au gouvernement. Certains sont détenus sans inculpation ni jugement et d'autres ont été inculpés de crimes politiques passibles de la peine de mort.

Amnesty International poursuit : « Bien que les autorités aient déclaré, il y a onze ans, qu'il serait mis un terme à la torture, il est évident que cette pratique existe toujours. Nous appelons une nouvelle fois le gouvernement à prendre des mesures d'urgence pour résoudre le problème de la torture et des autres violations des droits de l'homme. »

De nouvelles informations ont fait état, il y a deux mois seulement, de brutalités policières ayant entraîné la mort en garde à vue de 10 suspects de droit commun arrêtés la veille lors d'une rafle.

L'Organisation révèle que les enquêtes qu'elle a menées sur des événements plus anciens démontrent que les services de sécurité ont systématiquement torturé plus de 200 membres d'un clan somali. Ces derniers avaient été arrêtés dans la capitale en octobre 1990 à la suite de l'attentat contre le Café de Paris s'étant soldé par un mort et 14 blessés. De nombreux membres de l'ethnie Afar, arrêtés dans la capitale en janvier dernier après une attaque contre une caserne militaire dans le nord du pays, ont également été torturés.

Des représentants d'Amnesty International se sont rendus à Djibouti en avril dernier et se sont entretenus avec plusieurs dizaines de détenus ainsi que d'anciens prisonniers qui affirmaient avoir été torturés. Une vingtaine d'entre eux ont alors subi un examen médical dont les conclusions corroborent ces affirmations. Ces détenus ont déclaré avoir été soumis à la torture de la balançoire, méthode qui consiste à suspendre la victime pieds et poings liés à une barre fixe, à lui mettre sur la bouche un bâillon imbibé de détergent, et à la rouer de coups. D'autres détenus ont rapporté qu'on leur avait enfoncé une bouteille dans l'anus.

Ces prisonniers avaient été torturés pendant leur détention au secret, dont la durée légale peut aller jusqu'à dix jours à Djibouti. Les tortures visaient le plus souvent à les contraindre à avouer leur participation à l'attentat à l'explosif ou à l'attaque contre la caserne militaire. Toutes les personnes interpellées en octobre dernier à la suite de l'attentat ont été remises en liberté à l'issue de plusieurs semaines d'enquête. Toutefois une vingtaine d'Afars, arrêtés en janvier après l'attaque contre la caserne de l'armée, ont été inculpés de tentative de renversement du gouvernement et sont toujours incarcérés. Amnesty International craint qu'ils ne bénéficient pas d'un procès équitable lorsqu'il comparaitront devant le tribunal de sûreté de la République. Cette juridiction, dont certains des magistrats sont de hauts fonctionnaires, n'est pas indépendante et ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel.

Selon l'Organisation, certains de ces détenus sont probablement des prisonniers d'opinion, incarcérés en raison de leur opposition au gouvernement plutôt que de leur participation avérée à des actes de violence dirigés contre le gouvernement. Parmi eux figurent Ali Aref Bourhane, ancien chef du gouvernement avant l'accession à l'indépendance de Djibouti en 1977, son neveu Aref Mohamed Aref, un avocat qui a défendu des prisonniers politiques, et Mohamed Daoud Chehem, un haut fonctionnaire.

L'Organisation exprime également dans son rapport ses préoccupations face au placement en détention administrative d'opposants non violents. Elle cite notamment le cas de Mohamed Moussa Ali, fervent défenseur du multipartisme, détenu d'avril à septembre de cette année.

En publiant ce rapport, Amnesty International appelle le gouvernement djiboutien à mettre un terme à la torture et à la détention arbitraire d'opposants politiques. Elle sollicite en outre un procès équitable ou la remise en liberté d'Ali Aref Bourhane et de ses compagnons de détention. Lors de la visite de la délégation d'Amnesty International en avril dernier, des représentants du gouvernement avaient assuré qu'ils étudieraient les recommandations de l'Organisation ; les autorités n'ont toutefois pas encore réagi.

FIN DU COMMUNIQUÉ